

**Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
<p>1- Services publics de qualité a) Êtes-vous en faveur de services publics de qualité, universellement accessibles et dispensés par des employés permanents de la fonction publique?</p>	<p>Je suis bien entendu favorable à cet énoncé, dont le respect est en fait un des éléments fondateurs de la prospérité de notre pays depuis 60 ans. Il faut probablement comprendre que cette question est justifiée, pour votre organisme, par les mêmes inquiétudes dont j'entends souvent parler depuis le début de ma campagne électorale dans Gatineau, au sujet de la privatisation d'entités gouvernementales. Votre question relève justement ces craintes (qualité de service, accès, permanence des emplois) et j'appliquerais un principe clair si un retrait pur et simple du gouvernement d'un secteur était soulevé au caucus des députés libéraux. Je demanderai à mes collègues « Qu'arrive-t-il à la population qui utilise ce service public, si dans trois mois, trois ans ou 20 ans, le privé fait faillite ou ne peut plus disposer du capital nécessaire pour maintenir le service ou ses infrastructures ? Si la réponse consiste à forcer le gouvernement à reprendre la place du privé, peu importe la raison (la sécurité alimentaire par exemple, pour évoquer une question d'actualité), mon avis au caucus sera de s'opposer à cette privatisation. C'est un calcul tout simple qui sauve de l'argent à long terme et qui préserve la paix sociale à court terme, ... sans parler du temps consacré à débattre de la question sur la place publique.</p>
<p>b) Qu'entendez faire pour protéger et améliorer la sécurité alimentaire?</p>	<p>Cette sécurité alimentaire est justement le thème de votre deuxième question et comme vous le savez, notre parti s'est engagé à embaucher 100 inspecteurs supplémentaires pour veiller à la salubrité de nos aliments, ceci en augmentant le nombre d'inspections. Pour s'assurer que les inspections se feront correctement à l'avenir, le Parti libéral propose aussi qu'une enquête publique complète soit faite sur la question, c'est-à-dire de doter les enquêteurs de pouvoirs d'assignation de témoins. Ceci est plus approprié dans les circonstances qu'une « enquête indépendante » proposée par le gouvernement conservateur, laquelle ne conduira qu'à des résultats accessibles au seul ministre de l'Agriculture.</p>

**Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
<p>c) Êtes-vous en faveur de la vente des édifices fédéraux au secteur privé?</p>	<p>La vente des édifices fédéraux est une question plus délicate de votre part. Elle renvoie évidemment à des cas de privatisation auxquels je faisais allusion plus tôt. La réponse dépend de ce que veut dire « édifice fédéral ». Si celui-ci est spécifiquement conçu en fonction du type de service que cet édifice permet d'offrir, j'appliquerai le principe que j'énonçais plus tôt : qu'arrive t'il si l'acheteur ne rencontre plus ses obligations alors qu'il s'agit d'un lieu de travail pour les fonctionnaires ? Si le gouvernement doit reprendre et investir dans l'édifice, ce sera NON. Mais vendre une ambassade pour déménager notre personnel dans des locaux mieux adaptés aux circonstances du moment, dans le pays en question, ne poserait pas de problème pour moi si la question se rendait au caucus. Par contre, il ne serait pas question de vendre l'édifice des Archives nationales de la Montée Paiement !</p>
<p>d) Si votre parti prend le pouvoir, s'engagera-t-il à rétablir le Programme de contestation judiciaire et la Commission du droit du Canada?</p>	<p>Le Parti libéral du Canada s'est déjà prononcé en faveur du rétablissement du Programme de contestation judiciaire et un gouvernement libéral doublera le financement antérieurement disponible. Quant à la Commission du droit du Canada, elle sera ressuscitée elle aussi, afin qu'elle se penche sur la modernisation du Code criminel, notamment les articles du Code qui concernent les jeunes délinquants violents qui récidivent et les articles qui portent sur la prévention de la violence faite aux femmes et la protection des victimes d'un crime.</p>

**Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
<p>e) Votre parti annulera-t-il les réductions de financement à Condition féminine Canada à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement et rétablira-t-il le financement des groupes de femmes qui font un travail de recherche et de représentation?</p>	<p>Vous faites probablement allusion ici à la fermeture des bureaux de Condition féminine Canada par les conservateurs. Je vous assure qu'on réouvrira ces bureaux aussi rapidement que possible après l'élection et que des crédits seront alloués à l'interne pour ce faire. Je ne peux m'empêcher de déplorer la perte d'argent que représente cette application aveugle d'une idéologie patriarcale dépassée qui a conduit à la fermeture de ces bureaux.</p> <p>Le financement des groupes de femmes qui font des représentations sera par ailleurs facilité par le rétablissement du Programme de contestation judiciaire dont je parlais tantôt, et surtout par les budgets disponibles à cet égard à Condition féminine Canada.</p>
<p>f) La dernière fois que le programme de soutien pour les personnes ayant un handicap a été remis à jour, c'est en 1995. Depuis, le coût de la vie a continuellement augmenté. Croyez-vous qu'il est temps de revoir les programmes de soutien pour les personnes ayant un handicap?</p>	<p>À mon avis il y a d'autres éléments que la seule augmentation du coût de la vie pour justifier un soutien accru aux « personnes ayant un handicap », comme vous l'écrivez. De nouvelles méthodes de soin, de meilleurs diagnostics et des attentes plus nombreuses de la part de ces gens à l'égard de ce que la société peut faire pour les aider, contribuent toutes, également, à justifier une bonification des programmes gouvernementaux les concernant. Je prends bonne note de vos préoccupations cependant, lesquelles s'ajoutent à mes propres observations sur le terrain durant mon porte à porte.</p>

**Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
<p>2- Conditions de travail et négociation dans la fonction publique</p> <p>a) Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement réduise son utilisation de travailleurs à statut précaire en cessant de recourir aux agences de placement temporaire et en réduisant le nombre d'employés à temps partiel et à contrat?</p>	<p>Cette question est impossible à répondre par un OUI ou un NON et même pas par un PEUT-ÊTRE. Je me réfère ici à mon expérience antérieure et très récente de Chef d'agence à Ottawa. Je dirais, pour répondre comme il faut, que je suis en faveur d'un processus de dotation du personnel qui soit plus rapide qu'il ne l'est actuellement. Les agences de placement temporaire dont vous recommandez, en bout de ligne, la fermeture dans votre question, n'existent qu'en vertu de la lenteur du processus actuel de dotation. Quand une agence perd un technicien ou une technicienne en informatique sur un grand total de deux, croyez-vous sincèrement que cette unique personne puisse répondre à la tâche ? Le recours au placement temporaire est à toutes fins pratiques, inévitable, sauf si je n'avais pas à attendre quatre mois (en poussant très fort) pour avoir un ou une professionnelle.</p> <p>L'utilisation de contractants est justifié exactement par les mêmes raisons, car pour répondre à des besoins inhabituels, et il y en a, vous le savez bien, un concours pour un emploi de six mois, offre peu d'intérêt à un ou une fonctionnaire de carrière, à de rares exceptions près. La durée de ce concours risque donc de s'éterniser.</p> <p>Je vous invite donc à réfléchir à ce que vous pouvez faire, comme organisation, pour accélérer la dotation dans la fonction publique de notre pays. Ce sont vos membres qui, avec raison, sont les premiers à se plaindre à la gestion, d'avoir soudainement trop de travail lors du départ d'un ou d'une collègue.</p>

**Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
<p>b) Les employés du secteur public fédéral veulent que les négociations s'accélèrent et aboutissent à des augmentations salariales équitables. Que ferez-vous pour leur donner satisfaction?</p>	<p>De nombreuses personnes de Gatineau m'ont parlé des négociations entre leurs syndicats et le Conseil du trésor et qu'en un mot, ces personnes ont le sentiment de s'appauvrir un peu plus au terme de chaque ronde de négociation. Et pour comble, ces négociations s'étirent toujours en longueur.</p> <p>Je m'engage, si j'ai mon mot à dire comme député d'un gouvernement libéral, à communiquer avec le Bureau du Premier ministre pour qu'il donne des directives au Conseil du trésor, de sorte que les offres de l'employeur ne se traduisent pas par un appauvrissement de ses employés. Si le gouvernement profite de l'inflation dans ses revenus, quoi de plus normal que de passer l'équivalent de cette inflation dans ses dépenses de main d'œuvre ! Par ailleurs, une approche aussi remplie de bon sens ferait progresser les négociations pas mal plus vite.</p>
<p>c) Êtes-vous en faveur d'abolir les zones de rémunération distinctes qui s'appliquent aux cols bleus?</p>	<p>Cette question est difficile à répondre pour un candidat à cette élection car au fond, elle concerne un point très technique de la négociation avec la partie patronale. C'est à vous de décider de l'importance que vous voulez donner à cet élément et je doute fort, à moins que cela ne devienne la question la plus centrale de la prochaine ronde, que les députés aient à se prononcer là-dessus. Pour l'instant, vous m'en demandez trop.</p>

**Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
d) Croyez-vous que l'équité salariale devrait s'appliquer à tous les employés du secteur public fédéral?	À ce que je sache, cette question est toujours et encore devant les tribunaux ; c'est dire que c'est drôlement compliqué de comparer des tâches les unes aux autres pour établir une rémunération équitable entre les sexes. Je suis persuadé néanmoins, par simple expérience vécue, que les femmes n'ont certainement pas la rémunération qu'elles pourraient recevoir si on regarde, de manière générale, le rôle stratégique de certains postes qu'elles occupent majoritairement dans un bureau. Je pense en particulier à tous les dossiers qui touchent à la santé et sécurité sur un plancher, de l'ergonomie des places de travail, à la synchronisation des mesures d'urgence. Mais allez mesurer cela maintenant !
e) Êtes-vous d'accord pour modifier la partie II du Code canadien du travail afin d'accorder aux travailleuses enceintes ou allaitantes les mêmes droits au retrait préventif que les travailleuses soumises au Code québécois du travail?	Oui et voici pourquoi. Le Québec est à l'avant-garde dans ce qu'il fait pour promouvoir les naissances et la hausse des taux actuels de fécondité dans cette province par rapport aux autres (sauf l'Alberta si ma mémoire est bonne) a été récemment mentionnée dans les journaux. Je suis donc favorable à ce que le Code canadien du travail soit amendé pour niveler par le haut ses différences avec le Code québécois et offrir le retrait préventif aux femmes enceintes ou allaitantes.
f) Croyez-vous que la Loi C-45 sur la santé et sécurité devrait s'appliquer aux employés qui travaillent sur la Colline parlementaire?	La Cour fédérale a statué en 1986 que les employé(e)s de la Chambre des communes n'étaient pas sujet(e)s au Code canadien du travail car la Chambre n'est pas une « entreprise fédérale » au sens de la loi et l'une des conséquences de cette décision est qu'il y a maintenant deux poids deux mesures entre ces personnes et les fonctionnaires fédéraux, et pas seulement en matière de santé et sécurité au travail. Il me semble bien humblement que cela devrait être corrigé mais il se peut que des détails techniques m'échappent.

**Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
<p>g) Êtes-vous en faveur d'un assouplissement des règles concernant les droits politiques des employés du secteur public fédéral, afin de leur permettre une pleine participation au processus électoral?</p>	<p>Ces règles méritent d'être assouplies et le plus tôt sera le mieux. Les membres de la fonction publique doivent avoir des droits de participation au processus démocratique égaux à ceux des autres citoyens. Il faut tout de même garder en mémoire qu'une fonction publique, pour pouvoir se qualifier elle-même de « professionnelle », doit observer une discipline de non partisanerie. Le problème avec la haute gomme du Parti conservateur, c'est qu'elle se méfie de tout le monde et cela comprend ses propres employés (on a vu des exemples de cela à plusieurs reprises depuis la dernière élection). Les conservateurs tiennent la fonction publique si bas dans leur estime qu'on a maintenant des règles qui reflètent leurs craintes et que vous me demandez à juste titre d'assouplir. Je dirais même que certaines règles sont méprisantes pour ceux et celles qui doivent les observer.</p> <p>Dès mon élection dans Gatineau, je vais me pencher sur cette question car il en va du respect des gens. Je proposerai au caucus qu'une personne qui veut s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans le processus démocratique ait le droit de le faire à condition de déclarer les activités en question par écrit à leur supérieur, comme la plupart doit déjà le faire s'ils sont actionnaires d'une compagnie avec laquelle le ministère ou l'agence transige. Si cette déclaration obligatoire devait mener à des représailles quelconques, mon opinion sera de référer le cas à un tribunal comme celui qui protège les fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles. Le mandat de ces juges, par amendement législatif, pourrait facilement inclure le traitement de plaintes relatives à des conséquences d'une déclaration d'activités politiques. Les très nombreux employés de la fonction publique que j'ai rencontrés dans ma carrière, et ceux et celles à qui j'ai parlé depuis le début de ma campagne électorale, sont des gens intègres et responsables. Ils et elles savent très bien faire la différence entre ce qui est compatible avec leurs professions et ce qui ne l'est pas.</p> <p>Cette approche montrerait en toutes lettres que le gouvernement respecte son personnel.</p>

**Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
<p>3- Système d'imposition plus juste Que comptez-vous faire pour que le système d'imposition cesse d'élargir le fossé qu'il creuse entre les pauvres et les riches?</p>	<p>Le programme électoral du parti libéral prévoit des mesures visant à combattre la pauvreté, notamment son Plan 30-50 qui permettra de réduire de 30% le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté (1 million de nos concitoyens) et de 50% le nombre d'enfants pauvres (400 000 d'entre eux). Concrètement, c'est une prestation fiscale remboursable de 350 \$ par enfant et c'est aussi un crédit d'impôt remboursable de 1 850 \$ pour tous les Canadiens dont le revenu annuel est inférieur à 50 000 \$. D'autre part, dès le premier dollar gagné par un travailleur, la Prestation fiscale pour revenu gagné s'appliquera, et non après 3 000 \$ comme c'est le cas du plan conservateur. Enfin, le crédit d'impôt pour les personnes ayant un handicap deviendra remboursable, pour que celles d'entre elles à faible revenu puissent en profiter.</p> <p>En plus de ces modifications au régime d'imposition, les libéraux vont aussi créer un Supplément garanti pour les familles les plus pauvres, on parle ici de 500 000 d'entre elles, qui recevraient jusqu'à 1 225 \$ par année. La Prestation nationale pour enfants sera intégralement versée aux familles qui gagnent moins de 26 000 dollars. Pour les personnes âgées, le Supplément de revenu garanti sera augmenté de 600 dollars par personne et 800 dollars par couple ayant un faible revenu et les prestations d'invalidité seront plus facilement accessibles qu'actuellement.</p> <p>Vous me direz que cela est bien peu quand on lit dans les journaux des comparaisons entre les revenus des PDG et ceux de leurs plus bas salariés, mais je pense bien sincèrement que le rôle d'un gouvernement d'allégeance libérale, de quelque pays que ce soit, est d'abord de protéger les personnes que les circonstances de la vie n'ont pas favorisé. Pour réussir cette répartition de la richesse dans un pays, celle-ci doit être créée et s'en prendre aux personnes plus riches à travers un régime d'imposition confiscatoire, comme le propose Jack Layton, n'a jamais encore fait ses preuves nulle part au monde. La question des PDG qui gagnent beaucoup d'argent relève en priorité des actionnaires de leurs entreprises. Après tout, ce sont les actionnaires qui payent les PDG, pas les gouvernements.</p>

Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
<p>4- Réseau national de services de garde Appuyez-vous une stratégie nationale de garderies financées par le public afin de répondre aux besoins des familles vivant hors Québec?</p>	<p>Votre question est curieusement posée, comme si le Québec n'avait plus rien à faire pour développer des services publics de garde d'enfants. Au pouvoir, les libéraux fédéraux avaient pourtant négocié avec les provinces un transfert annuel de 750 millions de dollars en matière d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. À ce que je sache, le Québec était partie prenante de cette entente. De toute façon, les conservateurs ont renié cette signature pour financer à la place une prestation de 100 \$ imposables par mois. Du même souffle, ils ont oublié leur propre promesse électorale de 2006 de créer 125 000 places en garderie. Ils ont trompé les Canadiennes et les Canadiens.</p> <p>Dans notre programme actuel, nous nous sommes engagés à promouvoir des services de garde de qualité dans tout le pays en renégociant avec les provinces pour mettre en place un service national auquel on consacra jusqu'à 1,25 milliard de dollars la quatrième année de notre mandat. Ce programme prévoit que les parents pourront choisir un congé parental plus court et une prestation plus élevée ou bien un congé plus long et des prestations moindres, de sorte à faciliter les options des familles. On a aussi annoncé un crédit d'impôt remboursable de 350 \$ par enfant par mois en plus des 1 200 \$ actuellement versés annuellement.</p>

**Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
<p>5- Environnement Si votre parti forme le prochain gouvernement, êtes-vous prêt à vous engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le rétablissement d'un financement adéquat pour les programmes fédéraux en environnement; • Appuyer les initiatives internationales pour s'engager fermement à réduire nos émissions de gaz à effet de serre; • Faire en sorte que le Canada respecte ses engagements internationaux, en atteignant les cibles convenues lorsque le Canada a signé l'Accord de Kyoto? 	<p>Dans l'ordre de vos questions : oui, oui et oui. Les programmes ont été sauvagement coupés par les conservateurs, les experts du ministère ont été censurés et le public dispose de moins d'information qu'avant sur les questions environnementales. C'est tout un bilan en moins de deux ans.</p> <p>Nos engagements de réduction des gaz à effet de serre sont bien connus, de même que la date de référence convenue au niveau international, soit 1990, date que les conservateurs ont déplacé sans consulter qui que ce soit à 2006 pour réduire leurs obligations à l'égard de la population. Quant à nous libéraux, nous nous sommes engagés à réduire nos émissions d'au moins 20% d'ici 2020 par rapport à 1990, de 40% en 2035 et de 60% à 80% pour 2050, toujours par rapport à 1990. Durant cette période, on participera aux forums internationaux pertinents pour démontrer la solidarité du Canada à l'égard des efforts de réduction d'émissions consentis par les autres pays.</p> <p>Le Tournant vert proposé par notre chef Stéphane Dion est justement le moyen détaillé grâce auquel le Canada respectera ses engagements de Kyoto. On ne peut pas seulement décréter des baisses de pollution du haut d'un balcon et dire aux gens : débrouillez-vous ! Il faut donner les moyens à la population d'atteindre les objectifs recherchés en stimulant les comportements favorables à l'environnement. La proposition du Tournant vert est de relier la taxation du carbone à des baisses d'impôt aussi significative que le montant de la taxe. Dans les mots de notre chef, on baisse les taxes nuisibles et on augmente les taxes utiles.</p>

Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
<p>6- Loi anti-briseurs de grève Avez-vous (ou auriez-vous) voté en faveur ou contre le projet de loi anti-scab déposé en 2007? Quelles actions prendrez-vous pour faire adopter une loi anti-scab au niveau fédéral?</p>	<p>La loi anti-scab de la Province de Québec s'applique au gouvernement autant qu'aux entreprises et la situation actuelle au fédéral est qu'une telle loi n'existe tout simplement pas. Le prétexte de cette inaction législative est que le Code canadien du travail comprend déjà une disposition interdisant aux entreprises sous compétence fédérale d'avoir recours à ce qui est qualifié sous l'article 94 de « travailleurs de remplacement ». J'ai un bon nombre d'amis avocats qui connaissent bien le Code en question et qui m'avisent que les détails de cet article du Code sont à toutes fins pratiques inutilisables devant un tribunal. Ils m'ont invité à l'examiner moi-même pour me faire une idée de la clarté du fardeau de la preuve et voici ce que l'on peut lire sous 94 (2.1) : cette interdiction est en vigueur si « le but établi [est] de miner la capacité de représentation d'un syndicat plutôt que pour atteindre des objectifs légitimes de négociation ». La nature d'un « objectif légitime de négociation » se trouve bien entendu dans les nuages obscurs de ce qu'un avocat peut invoquer devant un juge et par conséquent, légitimes, et le personnel est laissé à lui-même.</p> <p>J'appuierais un projet de loi anti-scab. Comme dans le cas du droit au retrait préventif pour les femmes enceintes ou allaitantes, le nivellement par le haut des moyens de protection des travailleur(e)s durant une négociation collective, justifie mon opinion.</p>

**Réponses de Michel Simard, Parti Libéral, Gatineau
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Michel Simard
<p>7- Travailler en français dans la fonction publique fédérale Qu'entendez-vous faire pour promouvoir l'usage du français au sein de la fonction publique, particulièrement dans la région de la capitale nationale?</p>	<p>Quoi faire pour promouvoir l'usage du français dans la fonction publique ? Être élu député à la Chambre des communes dans un gouvernement libéral. C'est cela ma réponse. Comme vous le voyez, j'ai déjà commencé à travailler pour le français. Une fois arrivé à destination, je vais m'assurer que les efforts que mon parti a faits pour le français à Ottawa sont remis à l'ordre du jour. Des sous-ministres et des chefs d'agence bilingues sont impératifs. Les exemples doivent venir d'en haut. Dans le cas des chefs d'agence, il y a eu un relâchement notoire avec l'arrivée des conservateurs en 2006. J'ai constaté à plusieurs reprises que dans de nombreux cas de nouvelles nominations, être bilingue n'avait pas été un critère retenu dans les choix des conservateurs (je n'ai pas besoin d'ajouter que je n'ai rencontré aucun nouveau chef d'agence unilingue francophone ...).</p> <p>L'exemple doit venir d'en haut pour une raison bien simple. Chaque citoyen d'un pays officiellement bilingue a un droit que j'estime fondamental et qui est encore plus important pour les personnes à l'emploi de ce gouvernement, des personnes qui y font carrière et qui investissent leurs énergies à faire du mieux qu'ils ou elles peuvent. Ce droit fondamental est celui d'être à son meilleur dans la langue de son choix. Comment voulez-vous mériter une promotion si vous devez faire vos preuves en vous exprimant dans une langue seconde ? Cela signifie surtout, au fond, d'avoir le droit de parler français quand on veut et avoir la certitude d'avoir été compris. Nous francophones qui sommes bilingues, on se dit trop souvent qu'il vaut mieux parler anglais quand les choses discutées sont importantes en se disant que ce que l'on perd en précision de la pensée, se regagne en efficacité tout court. Cela n'est pas juste. On devrait avoir les deux : une expression percutante et une efficacité supérieure.</p>